



# Actu'APH

Journal d'Action Praticiens Hôpital



n°18

**DU 11 AU 18 JUIN 2024**

**RÉ-ÉCRIVONS L'AVENIR POUR LES PRATICIENS HOSPITALIERS,**

*votez*

**POUR LES LISTES APH**



juin 2024



**«LA PLATEFORME POUR L'AVENIR » D'APH**

[https://aph-france.fr/IMG/pdf/plateforme\\_2024.pdf](https://aph-france.fr/IMG/pdf/plateforme_2024.pdf)

## Élections professionnelles du 11 au 18 juin 2024 : « Ensemble avec APH »

Chers collègues travaillant en métropole ou dans les Outre-mer, chers praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires, titulaires ou contractuels.

Depuis les dernières élections de 2019, vous avez pu constater qu'avec une opiniâtreté sans relâche, les membres d'**Action Praticiens Hôpital (APH)** portent des combats pour l'attractivité de nos carrières hospitalières en tant que médecins, chirurgiens, pharmaciens ou odontologistes, pour des conditions d'exercice acceptables, pour que l'hôpital public retrouve sa place dans notre système de santé, pour un juste soin de qualité et de sécurité pour les malades dont nous avons la charge.

APH est une intersyndicale réunissant la Confédération des Praticiens des Hôpitaux et Avenir Hospitalier. Elle a été fondée en 2014 et compte à ce jour 14 syndicats toutes spécialités confondues incluant tous les statuts.

APH n'a pas un mode de fonctionnement pyramidal avec une seule personne, parfois isolée, qui pense pour tous et qui s'exprime au nom de la profession. Action Praticiens Hôpital est l'expression d'un groupe qui a su, dans les pas de Nicole Smolski, Max Doppia, Michel Dru, Jacques Trévidic et de tant d'autres, se fédérer autour du plus grand dénominateur commun pour créer une dynamique unitaire et vous représenter auprès des différentes instances et du gouvernement. Action Praticiens Hôpital travaille au plus près des praticiens

en vous interrogeant de façon régulière pour être l'émanation de vos attentes, de vos ressentis ou analyses et porter une voie différente dans le dialogue social.

Notre intersyndicale ne cherche pas à gommer les particularités de telle ou telle spécialité, de tel ou tel statut, mais a pour objectif de construire la réflexion et les leviers d'actions autour de principes réalistes, concrets, et d'une juste valorisation de l'engagement des praticiens dans leurs missions quotidiennes. Les fondements communs à cette représentation collective sont décrits dans cette revue et sont également disponibles sur notre site (<https://aph-france.fr/>).

**Vous, praticiens, tous statuts confondus, vous avez la possibilité de vous exprimer sur vos attentes en termes de représentativité pour le Conseil Supérieur des Professions Médicales, le Conseil de Discipline et la Commission Statutaire Nationale.** Trois suffrages sont à venir, regroupés dans une période électorale commune du 11 au 18 juin 2024 avec un vote électronique.

**Pourquoi voter ?** Avec 20 % de suffrages exprimés en 2019, les dernières élections n'ont pas recueilli un taux de participation suffisant pour que les élus de la communauté médicale hospitalière soient les leviers du changement dont l'hôpital public a besoin. Chaque praticien doit-il rester isolé dans son service, son établissement de santé, son territoire ou sa spécialité et rester seul contre une machine administrative infernale qui nous écrase et nous broie tous les jours un peu plus ? Dans

### LIRE NOTRE PLATEFORME ICI



### SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES SYNDICATS CONSTITUTIFS D'APH, DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET DE LA « PLATEFORME POUR L'AVENIR » D'APH .....	4 à 23
PETITES ANNONCES .....	24

ISSN : 2678-3606

DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIANE MURA

COMITÉ DE RÉDACTION : RAPHAËL BERENGER, ÉRIC BRANGER, JEAN-FRANÇOIS CIBIEN, DELPHINE GLACHANT, DAVID GUÉNET, STÉPHANE HENRIETTE, YVES RÉBUFAT, RICHARD TORRIELLI.

COMITÉ DE RELECTURE : DENIS CAZABAN, EMMANUEL CIXOUS, DAVID GUÉNET, STÉPHANE HENRIETTE, ÉRIC LE BIHAN, EDWIN ROUFF

ÉDITEUR : EKTOPIC - [EKTOPIC@EKTOPIC.COM](mailto:EKTOPIC@EKTOPIC.COM)

PETITES ANNONCES : K. TABTAB - [K.TABTAB@RESEAUPROSANTE.FR](mailto:K.TABTAB@RESEAUPROSANTE.FR)

IMPRESSION : IMPRIMATUR

une dynamique collective respectueuse des prérogatives de chacun et des engagements de tous, nous sommes certains à Action Praticiens Hôpital de pouvoir faire bouger les lignes non seulement dans l'intérêt des praticiens, mais également pour la santé de nos concitoyens.

En allant voter à ces élections professionnelles pour exprimer votre choix, vous devenez acteur du nécessaire changement qu'APH promeut autour d'un dialogue social constructif et participatif. Plus nous serons nombreux à voter, plus notre poids sera conséquent vis-à-vis des tutelles et du gouvernement pour contrer le délabrement organisé des établissements hospitaliers et pour retrouver une dynamique collective et constructive.

Pour qui voter ? La lecture de cette revue vous permettra de comprendre nos positions sur les points clés de l'attractivité de nos métiers, de nos carrières autour de nos différents statuts, mais également par spécialité au sein de l'hôpital public. Vous constaterez également que la liste « Ensemble avec APH » que nous portons permettra à chacun d'entre nous de défendre les idées de la maison commune APH, qui tous les jours accueille de nouveaux membres qui adhèrent à nos principes au sein des syndicats que nous représentons.

Vous pourrez enfin voir qui nous sommes et qui sont nos candidats. Tous sont en activité et travaillent tous les jours à vos côtés. Tous partagent cette fibre « sociale » qui nous anime et donnent de leur temps personnel pour ces activités nécessaires, mais souvent invisibles et mal comprises pour les praticiens de l'hôpital public tous statuts confondus.

Vous pourrez aussi constater qu'APH ne travaille pas qu'en période électorale, mais construit au quotidien des perspectives réalistes pour :

- Redynamiser vos carrières (principe des 3 grilles porté par APH) en corrigeant les erreurs du Ségur <https://aph-france.fr/Le-projet-des-3-grilles-d-APH.html> ;
- Prendre en compte votre engagement quotidien (décompte réglementaire de votre temps de travail, intégration du temps clinique des HU titulaires pour leurs cotisations retraites, juste valorisation et prise en compte de la pénibilité des gardes et des astreintes) ;
- Assurer la qualité et la sécurité des soins (ratios autour de la proposition de loi Jomier, processus de certification des praticiens avec son financement...) comme le juste équilibre entre vie professionnelle et personnelle (respect du temps de travail, des repos de sécurité et hebdomadaire) ;
- Redynamiser la médecine préventive au sein de nos établissements, et garantir la présence et l'indépen-

dance d'équipes de médecine du travail dans chaque GHT sous l'égide d'un médecin du travail avec un statut de praticien hospitalier ne dépendant pas de la direction de l'établissement dans lequel il exerce. Votre santé et votre bien-être sont nos priorités <https://aph-france.fr/ACTION-PRATICIENS-HOPITAL-publie-sa-contribution-au-groupe-de-travail-du.html> ;

- Obtenir la remédicalisation de la gouvernance qui se doit d'être plus proche du terrain, plus souple, plus réactive et moins pyramidale, plus respectueuse des professionnels et moins centrée sur des tableurs Excel ;
- Assurer un financement de l'hôpital public en adéquation avec nos missions de soin pour que nos conditions d'exercice redeviennent conformes à nos attentes et aux attendus des normes – pages 2-3 et 16 à 20 <https://aph-france.fr/Actu-APH-no11.html> ;
- Garantir la continuité de nos actions et la construction des solutions pour faire face à la valse des chaises musicales au niveau du ministère de la Santé et de la Prévention.

Dans un monde en crise, force est de constater que la politique sanitaire actuelle navigue à vue, guidée par l'immédiateté de l'actualité. Un fait divers tragique émeut le pays tout entier, puis politiques et médias passent à autre chose, alors que soignants et praticiens poursuivent leurs combats au quotidien pour un juste soin pour tous dans des conditions d'exercice de plus en plus dégradées quand elles ne sont pas dégradantes. Pour celles et ceux qui veulent en savoir plus, vous pouvez relire l'éditorial en pages 2 et 3 comme l'ensemble de notre dernière revue ActuAPH 17 <https://aph-france.fr/Actus-APH-no17.html>.

Enfin, nous ne sommes pas sourds aux questions sociétales qui se posent dans le pays, en rapport plus ou moins étroit avec nos métiers. APH dialogue avec les conférences de PCME, celle des doyens, les Ordres, les élus, les collectifs pour faire bouger les lignes et rechercher des convergences, les solutions dans l'intérêt collectif sans oublier la défense de chacune et de chacun d'entre vous.

**Du 11 au 18 juin, je vous appelle à exprimer votre suffrage et à voter pour les listes portées par « Ensemble avec APH » pour que nous puissions être les acteurs des changements que nous attendons toutes et tous autour des valeurs qui sont les nôtres.** <https://aph-france.fr/Elections-professionnelles-des-11-et-18-Juin-prochains.html>

Prenez soin de vous et profitez des vôtres sans modération.

*Jean-François Cibien, président d'APH*

## Nos propositions : la « plateforme pour l'avenir » d'APH

**Les élections professionnelles permettent d'élire vos représentants pour vous défendre et faire entendre votre voix au sein de trois instances :**

- **La commission statutaire nationale (CSN) qui se prononce sur les insuffisances professionnelles et les titularisations en fin d'année probatoire.**
  - **La conseil de discipline (CD) qui traite des affaires disciplinaires.**
  - **Le conseil supérieur des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques (CSPM) qui donne un avis consultatif sur les textes législatifs et réglementaires concernant les personnels médicaux hospitaliers (médecins, pharmaciens et odontologistes).**
- Tout le monde est concerné par ces élections, médecins, pharmaciens, odontologistes, hospitaliers, hospitalo-universitaires, contractuels, non-titulaires comme titulaires et chacun d'entre nous peut, dans sa carrière, se retrouver devant l'une des deux premières instances. Il ne faut parfois pas grand chose !**

**Quant au CSPM, un solide bagage réglementaire et un peu d'expérience sont nécessaires pour ne pas se fourvoyer dans les pièges qui nous sont tendus. L'absence de reclassement lors de la suppression des trois premiers échelons, suivie quelques mois plus tard d'un rallongement de la grille par des échelons inatteignables en est l'exemple récent le plus criant !**

**Nous vous présentons ici nos syndicats, nos candidats et quelques extraits de notre plateforme de propositions, consultable dans son intégralité sur le site web d'APH à l'adresse suivante :**

[https://aph-france.fr/IMG/pdf/plateforme\\_2024.pdf](https://aph-france.fr/IMG/pdf/plateforme_2024.pdf)

### Temps de travail

- Le décompte horaire du temps de travail (cf. rappel dans l'arrêt du Conseil d'État 22 juin 2022) doit être appliqué.
- Accès des HU (CCA, MCU-PH et PU-PH) au TTA.
- Les obligations de service doivent être réduites à 39 heures (déclenchement du décompte du TTA à partir de la 40<sup>ème</sup> heure de travail).
- Jour de repos hebdomadaire obligatoire (ne pas travailler 15 jours consécutifs).

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



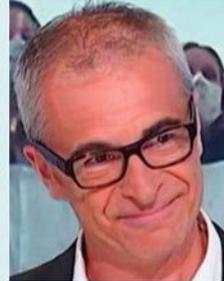
Marc Noizet, PH urgentiste  
CH de Mulhouse  
Président de SUdF  
Candidat : CD de médecine

## Permanence des soins

- Intégration du samedi matin à la permanence des soins.
- Dans les services à décompte en demi-journée : 1 nuit de garde = 3 DJ.
- Dans les services à forte contrainte de permanence des soins en nuit profonde (22 h – 8 h), limitation de la durée du travail en garde à 14 heures maximum en semaine.
- Intégration de l'intégralité du temps d'astreinte aux obligations de service.
- Décompte de l'intégralité du temps de travail (déplacement et téléexpertise) :
  - soit au réel,
  - soit forfaitisée : définition d'un temps moyen, ajusté à l'activité annuelle en astreinte, et révisé annuellement.

(Suite p.6) ❖❖❖❖

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Jean-François Cibien, **PH** urgentiste  
Président d'APH et d'Avenir Hospitalier

Candidat pour le **CSPM et CD médecine**, instances dans lesquelles je siège depuis 2019.

APH et ses syndicats travaillent à fédérer l'ensemble des praticiens H et HU, titulaires et contractuels autour d'un projet commun et partagé pour que l'hôpital public retrouve sa place dans notre système de santé. APH prône une qualité d'exercice pour les praticiens couplée à une qualité de vie personnelle pour que chacune et chacun d'entre nous puisse accomplir ses missions de soins et s'épanouir en tant que professionnel de santé dans nos métiers.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



SUdF est un syndicat formé des personnels participant à l'activité des Structures de Médecine d'Urgence (Services d'Aide Médicale Urgente, Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation et Services des Urgences). Cette association professionnelle a été créée en 1975 sous le titre Syndicat National de l'Aide Médicale Urgente (SNAMU), pour devenir Samu de France - Syndicat National de l'Aide Médicale Urgente en octobre 1991 puis Samu-Urgences de France en date du 17 décembre 2009.

SUdF intervient à la demande de ses mandants pour faire valoir leurs droits en particulier sur la valorisation du temps de travail des urgentistes et leurs conditions d'exercice. Ainsi la circulaire Urgences du 22 décembre 2014, construite en collaboration avec l'AMUF, a permis de distinguer le travail clinique et le temps dédié aux activités non postées en valorisant toutes nos activités. SUdF construit avec la SFMU et l'AMUF des référentiels nationaux sur les autorisations et les conditions de fonctionnement des Structures de Médecine d'Urgence, mais aussi des référentiels transdisciplinaires comme par exemple avec nos collègues psychiatres, pédiatres... pour optimiser nos collaborations et améliorer nos prises en charge.

SUdF est représentée dans les CODAMUPS de tous les départements pour défendre les structures d'urgence, a mis en œuvre des référentiels métiers autour de ratios de praticiens/soignants/agents médico-administratifs et d'assistantes sociales dès 2000 comme des guides d'évaluations des structures de médecine d'urgence. SUdF a développé le Guide de Régulation Médicale, outil essentiel pour optimiser et uniformiser la réponse à apporter à chaque situation qui se présente dans le cadre de cette mission, a lancé les campagnes No Bed Challenge ou encore le No Dead pour dénoncer les conséquences de manque de lits d'hospitalisation et ses effets néfastes pour les malades, et surtout pour retrouver des conditions d'exercice conformes aux bonnes pratiques et aux attentes des urgentistes. SUdF est également force de proposition pour la rédaction des référentiels sur les Situations Sanitaires Exceptionnelles comme pour le financement de ces mesures.



## Parentalité

- Autorisations spéciales d'absence de droit pour toute consultation médicale de la grossesse.
- Aménagement des conditions de travail si besoin, incluant « l'heure de grossesse ».
- Limitation stricte des obligations de service à 48 heures max (arrêt du TTA, avec suspension du contrat de TTA).
- Arrêt des gardes et astreintes de droit dès le diagnostic de grossesse posé.
- Crèche H24 pour les enfants des professionnels de santé, y compris les praticiens hospitaliers, sur le lieu d'exercice du praticien.

## Formation continue

- Faire disparaître le DPC.
- Prévoir un financement spécifique ET SUFFISANT.
- Favoriser les actions de formation transversales.
- Accompagner les formations longues (DU, DIU...) et les évolutions professionnelles.

## Santé au travail

- Suivi des praticiens par les services de santé au travail.
- Nomination des médecins de santé au travail sur des postes de PH et non contractuels.

## Statut unique de contractuel

Homogénéisation des rémunérations des PH et des types 2 pour que ces statuts ne soient pas concurrentiels.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Le Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics (<https://www.sphp.fr>), créé en 2006, est un syndicat transversal qui soutient tous les praticiens hospitaliers sous un même statut et se bat pour une gouvernance plus humaine dans l'intérêt du service public hospitalier, en promouvant prioritairement :

- Le **statut unique** pour tous les praticiens hospitaliers.
- La défense des spécificités du **service public hospitalier**.
- L'interdisciplinarité des revendications pour de meilleures conditions de travail et de rémunération.
- La **collégialité** de la gouvernance hospitalière.
- L'**union syndicale** autour des valeurs essentielles du service public hospitalier.

Il est membre fondateur de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLEAVECAPH »



Éric Branger, PH,  
Président SPHP  
Pharmacie hospitalière  
CH Alphonse Guérin, Ploërmel  
Candidat : **CSPM - CSN - CD**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



SNPHARE



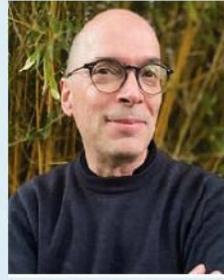
Anne Wemet épouse Geffroy  
(ou Anne Geffroy-Wernet)  
**PH** depuis 2005.  
Anesthésie-réanimation.  
CH Perpignan  
Candidate : **CSPM, CSN et CD**  
**anesthésie-réanimation**

Je suis candidate sur les listes « Ensemble avec APH » pour le **CSPM**, où je siège déjà depuis 2019, afin de continuer de participer aux discussions sur les sujets de l'attractivité des carrières hospitalières et de leur traduction réglementaire. Je suis également candidate en fin de liste pour la **CSN** et le **CD**, place aux jeunes pour défendre également nos collègues dans ces instances !

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



SNPHARE



Yves Rébufat, 57 ans  
**PH** anesthésiste-réanimateur  
CHU de Nantes  
Candidat au **CSPM et au CD**  
**anesthésie-réanimation**  
Liste « Ensemble avec APH »  
Avenir Hospitalier et SNPHARE.

Tombé dans le syndicalisme professionnel après mon clinat, ancien président du SNPHARE, président exécutif d'Avenir Hospitalier et délégué général d'Avenir Hospitalier. Toujours en activité et assujéti à la permanence des soins. Topiques : réglementation, gestion des conflits, QVCT, entre autres...

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS

SNPHARE

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi aux autres spécialités a été créé en 1985.

Il est à l'origine de plusieurs grandes victoires syndicales : le repos post garde et l'application de la Directive européenne sur le temps de travail de 2003 limitant les obligations de service à 48 h maximum par semaine. Il a participé activement à la récente revalorisation de la rémunération des gardes. Il a été très actif sur la dénonciation de l'affaire des « 4 ans d'ancienneté » et la proposition de solutions, au sein d'AH/APH.

Élargi aux autres spécialités en 2009, les anesthésistes-réanimateurs restent son cœur battant et la défense du métier d'anesthésiste-réanimateur l'essence du SNPHARE.

Cela passe par :

- La juste reconnaissance du temps de travail : décompte horaire du temps de travail pour toutes les équipes d'anesthésistes-réanimateurs avec une définition des obligations de service à 39 heures hebdomadaires compte tenu de la pénibilité du métier ;
- la reconnaissance de la pénibilité de la permanence des soins : fin de l'obligation de participation à la PDS à partir de 55 ans, prise en compte pour le calcul des droits à retraite ;
- la sanctuarisation du sens de notre métier. Anesthésie et réanimation sont indissociables et l'anesthésie doit rester une discipline médicale exercée exclusivement par des professionnels de l'anesthésie. La sécurité de l'anesthésie ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la pénurie médicale.

Nombre de ces revendications peuvent s'étendre à l'ensemble des praticiens hospitaliers. C'est tout le sens de l'élargissement du SNPHARE qui comprend, jusque dans son conseil d'administration et dans son groupe de délégués locaux, des anesthésistes-réanimateurs, des médecins de spécialités médico-chirurgicales, des pharmaciens.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Le Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux défend auprès du ministère de la Santé tous les biologistes médicaux hospitaliers, praticiens, assistants, internes, qu'ils soient médecins, pharmaciens, non universitaires ou universitaires.

Le SNBH a choisi dans ses listes des candidats de terrain, tous en activité.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Raphaël Bérenger, président du SNBH, PH biologiste polyvalent.

Candidat : **CD, CSN ET CSPM**

Président de la CME du CH de Falaise. Défendre la biologie médicale et l'attractivité du service public !

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Gisèle Apter, **PUPH**  
Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent / Périnatale  
Université Rouen Normandie/  
Groupe Hospitalier du Havre  
Candidate : **CSPM HU**

Soutenir l'attractivité de carrières hospitalo-universitaires et hospitalières c'est permettre à notre système de santé d'exceller pour que demain les jeunes développent dans des conditions meilleures les soins à tous pour tous, la recherche clinique au lit du patient et l'enseignement de la médecine ; c'est assurer un service public de soins de qualité, des recherches utiles à tous et un enseignement bienveillant.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Souhayl Dahmani, **PUPH**  
Anesthésie-réanimation médecine péri-opératoire, Paris  
Candidat : **CSN HU**

Je me présente pour défendre les bonnes pratiques cliniques mais également managériales de l'anesthésie-réanimation par mes collègues, qu'ils soient hospitalo-universitaires ou PH en CHU. J'ai commencé à m'investir dans le syndicalisme au travers de ma formation en sciences de gestion et dans le cadre du « débat » sur les retraites des HU. Ce point est par ailleurs un parmi tous les autres, comme la rémunération, le plan de carrière ou la définition de parcours, importants à discuter pour retrouver de l'attractivité des carrières HU. Ces éléments nécessiteraient d'être abordés dans le cadre d'une nécessaire réforme globale du statut HU.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS

LE SYNDICAT DES  
PSYCHIATRES  
DES HÔPITAUX



À l'heure où nous sommes tenus de défendre que la maladie n'est pas un crime,  
À l'heure où l'évidence naturelle du juste soin pour tous ne semble plus être ni évidence ni naturelle,  
À l'heure où notre discipline n'aurait de fondamentale que de garder l'humain productif ou sous contrôle,  
À l'heure où promouvoir notre discipline est devenue urgence sous peine de ne plus trouver à qui transmettre le peu que nous aurons compris,  
À l'heure où il nous faudrait toujours traiter tout en urgence faute d'avoir pu traiter tout court,

Le Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH) se donne pour mission d'agir pour défendre inlassablement, au sein d'Action Praticiens Hôpital (APH) :

- La place de la psychiatrie au sein de l'hôpital public, la reconnaissance de ses spécificités et de la variété de ses pratiques.
- La place du médecin à l'hôpital, professionnel de terrain, jeune ou moins jeune, qui, quotidiennement, auprès de ses patients et au sein d'équipes pluriprofessionnelles, illustre, innove, soutient, porte, propose « un Art de la Pratique » qui allie sciences et humilité, savoir et pragmatisme, mais surtout conscience de l'autre et éthique du soin et de la relation.
- La défense de ses adhérents, pour toute question statutaire, toute difficulté liée à leur exercice, la reconnaissance de leur place et de leur droit dans l'exercice de leurs fonctions, dans un environnement constamment évolutif.

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVECAPH »



Marie-Josée Cortes, PH psychiatrie  
Candidate : **CSPM CSN et CD Psychiatrie**

Médecin psychiatre à Mantes-la-Jolie depuis 1995, j'y suis actuellement chef de pôle et vice-présidente de CME. J'y copilote, par ailleurs, le PTSM Yvelines Nord.

Présidente élue pour la seconde fois du SPH, ardent défenseur d'un exercice psychiatrique désenclavé à l'hôpital, ma clinique est celle du souci de l'autre, de la psychiatrie à la personne, de l'éthique relationnelle et de la négociation de soins.

Vice-présidente d'APH, c'est tout naturellement que je promeus avec mes petits camarades des autres disciplines l'accès au juste soin pour tous !

Accessoirement j'ai 60 ans et je danse le flamenco !

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVECAPH »



Arnaud Chiche, PHC  
anesthésie-réanimation  
Candidat : **CSPM collègue non titulaire**

Je fais des gardes en SAMU/SMUR sur le CH d'Arras comme praticien contractuel.

Fondateur du Collectif « Santé en Danger », je suis très investi dans la défense des collègues ; je suis adhérent au SNPHARE. C'est donc en toute logique, et en cohérence avec les liens tissés avec le SNPHARE et APH depuis plusieurs années, que j'ai accepté d'être candidat sur les listes « Ensemble pour APH » pour le CSPM, sur le collège des non-titulaires.

Je m'engage à y défendre les praticiens contractuels, indispensables au fonctionnement de l'hôpital public.



## Rémunérations : grille d'émoluments des PH

APH fait une proposition de triple grille qui :

- résout l'ensemble des injustices du Ségur et corrige les années d'ancienneté perdues ou spoliées (PH provisoire, entre autres) ;
- valorise l'investissement durable dans l'hôpital public (accélération de carrière) ;
- a un objectif de rémunération en fin de grille au moins à hauteur du plafond des types 2.

## Environnement du PH

Un welcome pack pour tous les PH qui arrivent sur le lieu d'exercice du praticien.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Henri Duboc, **PUPH**  
hépato-gastro-entérologie, APHP  
Candidat : **CSPM** et **CSN HU**

PUPH à l'AP-HP, j'ai choisi la bannière APH, car lassé des divisions entre H et U, entre syndicats, entre spécialités... qui nous empêchent de porter les combats à tous les étages, en force, et en même temps. Soigner, enseigner, ce sont des équipes : les hommes providentiels n'existent pas, contrairement aux nombreux combats qui attendent les soignants.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Le SYNGOF est le seul syndicat représentatif des gynécologues médicaux et des gynécologues obstétriciens, publics et privés. Dans cette période de transformation de notre système de santé, le SYNGOF veille à défendre et préserver les spécificités de notre exercice : restauration de l'attractivité de la gynécologie obstétrique hospitalière, juste reconnaissance de la permanence des soins.

La mobilisation des forces actives au sein de notre organisation syndicale représentative de toutes nos composantes en gynécologie médicale et obstétrique, publique et privée, est indispensable pour faire adopter les mesures qui sauveront notre système de santé.

Nous œuvrons pour la revalorisation du statut de PH, de la permanence des soins et pour l'attractivité de nos métiers à l'hôpital public, en préservant les structures où les praticiens sont investis.

Faisons reconnaître que l'obstétrique est une activité à haut risque, pénible avec nuits blanches, qu'il faut remplacer les congés de maternité, créer des places en crèche sur le lieu de travail.

Le SYNGOF est à votre écoute dans les situations difficiles ou dans les petits matins de garde où l'absence d'interlocuteur est désespérante...

L'action du SYNGOF est coordonnée par son président Bertrand de Rochambeau, son pôle PH par Pascale Le Pors et Pascal de Bièvre.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



syngof Syndicat des gynécologues et obstétriciens de France



Pascal de Bièvre, PH gynéco-obstétrique GHEF77 de Meaux (Seine et Marne), maternité niveau 3. Activité d'obstétrique, de chirurgie gynécologique et sénologie.  
Candidat : CSN et CD chirurgie

- la participation ou la construction de projets sanitaires territoriaux structurants ;
- l'accès à d'autres emplois dans le monde sanitaire (ARS, IGAS, DGOS, ministère, autres agences sanitaires) comme cela existe pour les autres corps professionnels hospitaliers.

(Suite p.12) ❖❖❖

## Carrière du Praticien Hospitalier

- Suppression du pouvoir de sanction du directeur, qui doit être redonné au conseil de discipline.
- Information des praticiens sur la protection fonctionnelle.
- Ratio de professionnels titulaires (> 80 % quotité de temps de travail) dans les équipes pour assurer la stabilité des équipes.

## Aménagement des fins de carrière

La participation à la permanence des soins devrait pouvoir être réduite à partir de 55 ans et devenir facultative à partir de 60 ans sans impact majeur sur la rémunération du praticien.

Conserver les talents et utiliser à bon escient les compétences acquises et l'expérience professionnelle en favorisant :

- l'accès aux postes managériaux sur l'ensemble du territoire de santé du praticien ;

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Agnès Ricard-Hibon PH, urgentiste CH du Nord Val-d'Oise  
Candidate : CSPM médecine

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Nathalie Bourneton, PH gynéco-obstétrique, CH de Vienne  
Candidate : CSN et CD chirurgie  
Participation à la permanence des soins, chirurgie carcinologique et reconstructive, attachée au service public.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Syndicat National de  
Gérontologie Clinique

Le vieillissement de la population est le principal défi des 20 prochaines années.

Pour négocier la transition démographique qui nous attend il est urgent de :

- Créer un institut national du vieillissement pour fédérer toutes les structures et instances existant dans le champ du vieillissement.
- Mettre en place un plan de lutte contre l'âgisme pour changer le regard sur le vieillissement.
- Élaborer une véritable politique publique à destination des proches aidants.
- Inclure les actions de prévention dans tous les domaines afin de permettre à chacun de bien vieillir en santé et en autonomie.
- Rendre les métiers du grand âge attractifs.
- Faire reconnaître les actes de télémedecine en gériatrie en EHPAD comme pour les autres spécialités.
- Identifier spécifiquement des Infirmières en Pratique Avancée (IPA) en gériatrie.
- Sanctuariser les missions des médecins coordonnateurs en EHPAD.
- Dimensionner correctement le temps de soins nécessaire en EHPAD en sus des missions de coordination.
- Mettre en place une tarification hospitalière non pas à l'activité mais à la qualité (la survenue d'une dénutrition ou d'une escarre valorise financièrement le séjour hospitalier et pénalise de fait les services où leur prévention est efficace... En EHPAD, la prévention de la dépendance n'est pas incluse dans le financement du séjour alors que son apparition ou son aggravation l'est).
- Élaborer une loi grand âge.

Le grand âge est notre avenir, nous devons en prendre soin dès maintenant par une politique ambitieuse !



## Retraite

- Attribution des 4 ans d'ancienneté à tous les PH nommés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (proposition de la triple grille d'APH)
- Intégration de la totalité des heures travaillées par les praticiens.
- Intégration du salaire hospitalier, des gardes et astreintes dans les cotisations retraite pour les HU.
- Création d'un compte pénibilité pour les praticiens hospitaliers, intégrant les spécificités de leur exercice.

- IRCANTEC : représentation des PH à hauteur de l'abondement qu'ils représentent dans l'assiette des cotisations du fonds de l'Ircantec soit 15 % des sièges dans le conseil d'administration.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Anne David-Bréard, présidente du SNGC  
Géiatre PH, CH La Charité-sur-Loire  
Candidate : CSPM CSN et CD médecine

## Statut HU

Les fonctions hospitalières devant être un socle commun statutaire, il est impératif de garantir le temps nécessaire aux enseignants-chercheurs pour mener à bien leurs tâches d'enseignement et leurs projets de recherche. C'est le préalable de base pour maintenir la spécificité des fonctions HU, faciliter les évolutions dans la carrière et le respect de l'égalité femmes-hommes.

La modernisation du statut passe en premier lieu par un alignement des fonctions hospitalières sur la base du statut de praticien hospitalier.

Cela permettrait :

- Un alignement du temps de travail des HU sur celui des PH : 10 demi-journées et non plus 11.
- Une harmonisation des droits à congés et RTT des HU et des PH.
- La mise en œuvre de cotisations retraite et maladie sur l'ensemble des salaires et émoluments universitaires et hospitaliers.

(Suite p.14) ❖❖❖

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Florence Compagnon Dansin, PH en pharmacie, Présidente du SNPGH  
Site Carvin, Groupe Hospitalier Seclin Carvin  
Pharmacie Hospitalière  
Candidate : **CSN et CD de pharmacie**

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



### APH et la pharmacie hospitalière, une affaire de cœur !

Quels sont nos nouveaux combats en 2024 ?

APH renforce son soutien aux pharmaciens hospitaliers et se bat à vos côtés.

- Nous défendons les équipes de proximité et leur maintien avec des effectifs calibrés pour conserver le lien humain nécessaire à un service rendu ciselé au plus près des préoccupations des équipes médicales et soignantes.
- Battons-nous pour obtenir les moyens de développer la pharmacie clinique dans toutes les structures, de la plus petite jusqu'au CHU.
- Ne bradons pas notre DES, il sera notre étendard pour la reconnaissance de tous.
- Nous soutenons la haute valeur ajoutée technique et intellectuelle du pharmacien dans le choix de l'ensemble du périmètre du monopole pharmaceutique. Conservons notre rôle d'experts, et n'acceptons pas d'être de simples exécutants sous tutelle.
- Nous souhaitons des coopérations de taille raisonnable, dans un cadre de confiance et d'équilibre entre les parties, dans lesquelles les souhaits des pharmaciens sont pris en compte pour organiser la logique territoriale.

L'attractivité n'est plus au rendez-vous, les missions se multiplient, les effectifs se réduisent, l'ambiance est pesante. Notre valeur ajoutée sur le terrain doit être reconnue à sa juste valeur et rémunérée en conséquence.

Parce que nous ne sommes rien sans les autres, il faut absolument défendre le statut unique de PH car son éclatement conduirait à la contractualisation généralisée et mettrait fin à toute notion d'équipe au profit de praticiens itinérants.

**APH = AH + CPH,  
POUR VOUS DÉFENDRE**

Notre liste de pharmaciens intégrés à une dynamique inter-syndicale toutes spécialités illustre notre volonté d'assurer à notre discipline un maximum de visibilité dans les discussions qui structurent l'avenir de notre exercice à l'hôpital public. Plus vous serez nombreux à vous engager, plus nous pourrions peser ensemble dans les débats.



## Outre-mer

Les territoires ultramarins présentent des caractéristiques nécessitant une attention particulière : toute réflexion, toute négociation à l'échelon de la nation impose donc un volet outre-mer. Le temps syndical qui doit y être consacré doit être reconnu et financé à hauteur de 3 ETP. Leurs établissements de santé doivent bénéficier d'une remise à niveau.

### NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Le SNPEH (Syndicat National des Pédiatres des Établissements Hospitaliers) :

- Défend les conditions d'exercice des médecins hospitaliers qui exercent dans les services qui accueillent les enfants (pédiatrie, urgences pédiatriques, néonatalogie, maternité), sur l'ensemble du territoire : le syndicat est ouvert aux PH titulaires et aux contractuels, et aussi bien les pédiatres que les autres spécialités qui travaillent dans nos services (médecins généralistes, anesthésistes, chirurgiens...).
- Œuvre à l'amélioration de la prise en charge de l'enfant dans les services hospitaliers, en collaboration avec l'ensemble des professionnels.
- Participe à la réflexion concernant la formation à la pédiatrie des étudiants en médecine.

Le SNPEH fait partie d'Actions Praticiens Hôpital, car nous partageons les valeurs concernant la défense de l'hôpital public. Pour l'amélioration de l'attractivité des carrières hospitalières, nous préconisons le décompte en temps continu ou reconnaissance de la garde en tant que 3 demi-journées de travail, défense de la retraite et demande de représentation à l'IRCANTEC, ainsi que toutes les autres mesures portées par APH.

## Gouvernance

- Renforcer le pilotage médical.
- Décloisonnement de la hiérarchie actuelle, organisée de manière pyramidale en silos.
- Établir le principe de subsidiarité comme règle de gouvernance hospitalière.
- Davantage de démocratie dans la hiérarchie médicale.
- Désignation des chefs de service (et de pôle) pour plus de légitimité par les membres du service/du pôle.
- Approbation des projets de service par l'ensemble de l'équipe.
- Le cumul des missions doit être raisonné et compatible avec la charge afférente.
- La CME doit redevenir une instance décisionnelle.
- Renforcer et élargir les compétences de la CME avec des votes conformes.

(Suite p.18) ❖❖❖

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Mathieu Brière , PH  
anesthésie-réanimation  
CHU de Nîmes  
Candidat : **CD et CSN anesthésie-réanimation**

Parce que tous les praticiens doivent être soutenus et représentés dans les situations difficiles par des représentants syndicaux motivés qui maîtrisent la réglementation.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Loïc De Pontual, **PUPH**, pédiatre interniste  
Chef de service de pédiatrie  
CH Jean Verdier - APHP  
Candidat : **CSN HU**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Delphine Glachant, **PH**  
CH de Landerneau.  
Candidate : **CSPM et CD de psychiatrie**

Défenseuse de la psychiatrie de secteur accessible à tous pour l'USP et défenseuse des droits et devoirs des psychiatres d'exercice public, dans le respect de leur indépendance professionnelle.

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



L'USP est engagée depuis de nombreuses années dans la défense de la pratique d'une psychiatrie et d'une pédopsychiatrie publique d'accès égalitaire, non discriminant et au service de tous.

L'USP est soucieuse de défendre l'intérêt professionnel de ses adhérents avec APH.

L'USP s'engage à défendre une psychiatrie et une pédopsychiatrie en tant que discipline à part entière, qui s'appuie sur la politique de secteur et dont la spécificité doit être reconnue.

L'USP est un syndicat indépendant notamment par son financement, elle défend une pluralité des obédiences respectives des psychiatres et pédopsychiatres.

À l'inverse d'autres intersyndicales, l'USP a combattu la loi HPST et ses effets délétères sur la gouvernance et l'indépendance professionnelle. Avec APH, les insuffisances du Ségur ont été dénoncées alors que les autres intersyndicales l'ont approuvé. La gouvernance comptable par le biais de la T2A, la compétition entre les services et les établis-

sements et la loi HPST sont responsables du désastre actuel et de la perte d'attractivité. Elles doivent être sans cesse combattues.

Aucune once de l'attention portée au patient ne devrait être détournée, parasitée par ces mécanismes sources de maltraitance et de perte de sens.

Un mode de financement sur une base populationnelle stricte est le seul à même de garantir un budget stable et clair, une planification stable dans le temps.

Enfin, pour la formation initiale et continue, pour les pratiques, l'USP rappelle le respect inaliénable des différentes bases théoriques en psychiatrie, garant d'une réflexion libre et éclairée autour des soins à dispenser à l'ensemble de la population, sans discernement, dans le respect des droits des patients et le respect de leur humanité.

Pour garantir cet engagement, l'Union Syndicale de la Psychiatrie vous invite à voter du 11 au 18 juin 2024 pour les listes CPH-APH.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Yves Hatchuel, **PH**,  
président du SMH, pédiatre  
CHU Martinique  
Candidat : **CSPM CSN et CD  
Médecine.**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Soazic Peden, **PH** pédopsychiatrie,  
CHU Brest  
Candidate : **CD psychiatrie**

Investie dans la vie institutionnelle comme dans la pratique clinique, j'ai 58 ans. Je suis conseiller national au SPH depuis 2021. Je m'intéresse particulièrement aux questions de droit et psychiatrie, travaille les sujets attractivité et pénibilité et me forme à la médiation au sein des établissements de santé.

Je participe activement à la vie intersyndicale, au sein de la CPH (confédération des praticiens des hôpitaux) dont je suis la secrétaire, et au sein d'APH dont je suis secrétaire adjointe, pour la mise en commun de nos énergies et de nos compétences au service de la défense de l'hôpital public et de l'amélioration de nos conditions de travail. APH représente les praticiens avec force, ténacité et indépendance, et je suis heureuse d'y participer !

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Les Outre-mer questionnent la République sur sa capacité à assurer un service public de santé qui réponde à son exigence d'égalité, à sa mission d'assurer, partout et pour tous, les meilleurs soins alors que les réalités de terrain ne sont pas celles de l'hexagone : le service public hospitalier y est à la fois le principal point d'accès aux soins primaires et le seul recours aux soins secondaires et tertiaires, tandis que l'alternative hexagonale se trouve à des milliers de kilomètres. Les pathologies spécifiques sont souvent mal connues et nécessitent une recherche exigeante. Seules des équipes pérennes connaissant les pathologies, les modalités d'exercice et les cultures locales pourront relever ces défis. Or les hôpitaux des Outre-mer connaissent tous des retards structurels, des pénuries de matériel, de maintenance et de personnel qui brident leurs capacités et épuisent les médecins.

Le Syndicat Martiniquais des Hospitaliers a été créé pour obtenir des conditions de travail décentes qui, seules, permettront la fidélisation des équipes.

Le SMH demande :

- un vrai service public hospitalier sur tous les territoires français ;
- l'annulation de la dette et un plan de financement pérenne crédible prenant en compte les surcoûts réels ;
- une gouvernance médicalisée et démocratique, proche du terrain ;
- le financement de réseaux de coopération avec l'hexagone et un plan de coopération à l'international avec les bassins géographiques locaux ;
- un vrai droit à la formation pour les équipes excentrées.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Jeannot Schmidt, **PUPH**, urgentiste  
CHU de Clermont-Ferrand  
Candidat : **CSPM HU, CSN HU médecine**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Éric Le Bihan, **PH** en anesthésie-réanimation, hôpital Beaujon dans les Hauts de Seine.  
Candidat : **CD anesthésie-réanimation**

Membre du conseil d'administration du SNPHARE depuis plusieurs années, je suis élu sortant du conseil de discipline et siège pour APH à la commission régionale paritaire d'Île-de-France.

Je représente les PH d'anesthésie réanimation à la CME centrale de l'APHP et participe à deux sous-commissions.

Je me présente au conseil de discipline d'anesthésie réanimation pour défendre mes collègues praticiens hospitaliers, et les valeurs de l'hôpital public.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Amaud Patenotte, **PH**,  
hépato-gastroentérologie  
CH Semur-en-Auxois  
Candidat : **CSN, CD médecine**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Magali Guichardon, **PH** gériatre, vice-présidente du SNGC  
APHP, Paul Brousse  
Candidate : **CSPM CSN et CD médecine**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Stéphane Henriette, **PH** psychiatrie,  
hôpital de Saint-Cyr.  
Candidat : **CSN**

Médecin psychiatre à l'hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en région Auvergne-Rhône-Alpes, secrétaire général du SPH élu pour la seconde fois, je milite pour la préservation des droits des patients, pour le moindre recours aux mesures d'isolement et de contention, pour des parcours de soins sans rupture et pour une réflexion aboutie sur la place du corps médical dans les systèmes de gouvernance.

Particulièrement attentif aux conditions d'exercice des professionnels du soin, je mène une campagne de repérage des facteurs de risque de la souffrance au travail.

Membre du bureau d'APH, je m'emploie à en activer les lignes de communication.



## Gestion des conflits

- Information par les tutelles des dispositifs de prévention et de gestion précoce des conflits.
- Transposition dans le droit français de la loi européenne sur les lanceurs d'alerte.
- Transposition au statut de PH de l'article 36 de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : prescription au bout de 3 ans si aucune procédure disciplinaire n'a été engagée.

(Suite p.20) ◆◆◆

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Marie-Hélène Tourmoys, vice-présidente du SNBH, PH biologiste, CH de Béthune, Candidate : **CD et CSN biologie**  
Permettre l'assouplissement de l'accréditation et promouvoir la biologie au sein du Ségur du numérique.

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Anne Gervais, vice-présidente du SPHP, PH hépato-gastro-entérologie  
Candidate : **CSPM, CSN, CD**

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Jeanne Baricheff, PH, pédiatre – néphrologie pédiatrique – médecine de l'adolescent  
CH Armentières  
Candidate : **CSPM CSN et CD médecine**

### NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Karim Tazarourte, PUPH, SAMU 69 urgences-médecine hyperbare, Hospices Civils de Lyon  
Candidat : **CSN HU médecine**

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



La FNAP est historiquement un des premiers syndicats de défense des praticiens hospitaliers.

La FNAP a été à l'origine de la création de la CHG (qui est ensuite devenue la CPH, un des deux intersyndicats composant APH).

La FNAP est un syndicat multicatégoriel. Nous défendons les intérêts de tous les collègues, sans prédominance d'un groupe professionnel. Nous sommes présents dans de nombreuses instances régionales et nationales.

C'est aussi un syndicat qui a toujours défendu l'activité libérale hospitalière.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Julie Contenti, **MCU PH**, service du département de médecine d'urgence, CHU de Nice

Candidate : **CSPM et CSN HU médecine**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Pierre Flori, **PUPH biologiste**, membre du bureau du SNBH, past président de Biologie Sans Frontières, CHU St-Etienne.

Candidat : **CSPM et CSN HU**

Promouvoir la recherche et l'innovation dans tous nos établissements et nos laboratoires.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Le Syndicat des  
PSYCHIATRES  
DES HÔPITAUX



Jean-Pierre Salvarelli, **PH**,  
psychiatre  
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or  
Candidat : **CSN Psychiatrie**

Médecin psychiatre à l'hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or près de Lyon, j'y exerce les fonctions de chef de pôle et de président de la CME.

Engagé depuis longtemps dans les vies institutionnelle et syndicale (membre du CA de CPH et de APH, vice-président du SPH nouvellement réélu), j'y défends le service public et le meilleur soin pour les patients.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE APH »



Renaud Chouquer, **PH**, anesthésie - réanimation  
CH Anney-Genevois

Candidat :  
**CD Anesthésie-réanimation**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE APH »



SNPHARE



Georges Estephan, **PH**, anesthésie-réanimation  
Hôpital Européen Georges Pompidou - AP -HP.  
Candidat : **CSN** et **CD Anesthésie-réanimation**

Je me porte candidat aux élections professionnelles des praticiens hospitaliers aux côtés de mes confrères du SNPHARE et son intersyndicale APH, avec pour objectif de sécuriser la qualité des soins pour nos patients et de préserver l'hôpital public. Notre engagement est de défendre nos droits et d'améliorer nos conditions de travail.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Jean Sibilia, **PUPH**, professeur de rhumatologie, CHU Strasbourg  
doyen de la faculté de Strasbourg  
Candidat : **CSPM** et **CSN HU**

Il n'y a pas de soins de qualité sans formation et recherche de qualité. Il est indispensable de rénover profondément l'attractivité et la reconnaissance des missions de formation et de recherche pour permettre d'avoir une communauté H-U engagée et surtout en nombre suffisant. C'est une nécessité au regard des enjeux sans précédent que nous affrontons.

Cela est le cœur d'un engagement qui doit prendre une dimension syndicale pour s'exprimer pleinement. Je mettrai mes convictions et ma connaissance du terrain au service de cet engagement.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



SPHP  
SYNDICAT DES PRATICIENS  
DES HÔPITAUX PUBLICS



Mario Rubén Sanguina, **PH**,  
chirurgie orthopédique et traumatologique  
CH Creil-Senlis  
Candidat : **CSN**, **CD chirurgie**



## Groupement Hospitalier de Territoire

Évolution vers des groupements sanitaires de territoire, rassemblant l'ensemble des établissements de santé publics et privés.

## Suspension à titre conservatoire

Limitation de la durée de suspension à 4 mois en l'absence de procédure au CNG.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Claire Ceccaldi, **PH** gynéco-obstétrique,  
CHU d'Orléans  
Candidate : **CSN et CD chirurgie**

Maternité de type 3, responsable du centre de sénologie et du centre médical de l'enfant du CH de Pithiviers, rattaché au CHU d'Orléans.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Olivier Guérin, **PUPH**, gériatre  
CHU Nice  
Président du CNP de gériatrie  
Candidat : **CSPM et CSN HU**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Bénédicte Bourhis, **PH**,  
Médecine du travail  
CHI Clermont  
Candidate : **CSN, CD médecine**

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS



Les Biologistes Médicaux est un syndicat mixte qui rassemble des biologistes hospitaliers et des biologistes libéraux exerçant dans le secteur privé et des internes.

Notre syndicat est relativement jeune, il a été fondé en 2008 par des jeunes biologistes et des internes lors de la réforme de la biologie médicale pour lutter contre la financiarisation de la biologie.

Nous nous opposons au modèle industriel qui s'appuie sur l'accréditation COFRAC obligatoire pour forcer la concentration des laboratoires au détriment du service médical, et nous combattons la subordination des biologistes que ce soit à des intérêts financiers ou à des directeurs d'hôpitaux.

Nous défendons l'unicité du DES de biologie médicale et combattons toute remise en cause de la médicalisation de la discipline comme l'ouverture de l'exercice à des non-médecins et non-pharmaciens.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Matthieu Debarre  
**PH** - anesthésie-réanimation  
Service de réanimation polyvalente,  
Centre Hospitalier de Saint-Brieuc  
Candidat : **CSN et CD anesthésie réanimation**

Les praticiens hospitaliers se doivent d'être défendus dans leur statut, leurs devoirs, mais aussi leurs droits. C'est une partie intégrante de l'action syndicale.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVECAPH »



David Guénet, **PH** biologiste,  
CHU de Caen  
Trésorier du SNBH, secrétaire adjoint  
d'APH,  
Candidat : **CSPM CSN et CD biologie**

Garantir l'offre de soins en promouvant l'amélioration et la revalorisation de la permanence des soins.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Danièle Vaschalde, **PH**, gériatre  
EHPAD Publics du Havre  
Vice-présidente du SNGC  
Candidate : **CSPM CSN et CD médecine**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Charles-Olivier Pons, **PH**, pédopsychiatre,  
CHS Saint-Yllie Jura, président de l'USP  
Candidat : **CSPM et CD de psychiatrie**

Chef de pôle de la pédopsychiatrie du Jura au CHS de Saint-Yllie, Dole, engagé dans la défense d'une psychiatrie humaniste, accessible pour tous et défenseur d'une pratique professionnelle indépendante, respectueuse des droits et devoirs des psychiatres, quel que soit leur mode d'exercice.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE APH »



Sylvie Chassepoux, **PH** biologiste,  
CH de Saumur  
Secrétaire adjointe du SNBH  
Candidate : **CSN et CD de biologie**

Valorisation de l'exercice de la biologie médicale selon les différentes modalités d'exercice (GHT, GCS...) en prenant en compte le maillage du territoire.

**PENSEZ À SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR LE SITE D'APH**

<https://aph-france.fr/>

Pour s'abonner aux newsletters : <http://eepurl.com/c04mX1>



Suivez-nous sur Facebook :  
<https://www.facebook.com/Action-Praticien-Hopital-252176902225161/>



Suivez-nous sur Twitter :  
[@ActionPratHopit](https://twitter.com/ActionPratHopit)



Suivez-nous sur linkedin :  
<https://www.linkedin.com/company/aphopital/>

## NOS SYNDICATS CONSTITUTIFS

### SNPADHUE

Le Syndicat National des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne est né le 21 mai 2005. Il défend le droit de tous les PADHUE (médecins, chirurgiens, pharmaciens, chirurgiens dentistes et sages-femmes) à un exercice au même titre que les praticiens à diplôme communautaire.

Il est le syndicat historique derrière toutes les lois ayant permis la régularisation de l'exercice de milliers de PADHUE. Il s'enorgueillit d'avoir été l'initiateur de tous les combats des praticiens à diplômes étrangers depuis presque 10 ans et d'avoir obtenu par la mobilisation, les actions et les négociations les modifications de la loi en 2006 (article 83 de la LFSS 2007), en 2009 (article 19 de la loi HPST 2009) et en 2012 (Loi du 1<sup>er</sup> Février 2012) et en 2020 avec la réforme des épreuves de vérification des compétences et la procédure STOCK.

Le combat n'est pas fini, beaucoup d'injustices restent à corriger. Le syndicat entend jouer pleinement son rôle pour défendre tous les PADHUE discriminés à tous les niveaux et dans toutes les circonstances, non pas par des communiqués mais par des actions réelles.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Hubert Parmentier, **PH**,  
chirurgie viscérale et digestive  
CH de Vienne (Isère)  
Candidat : **CSPM, CD et CSN**  
de chirurgie

Je suis actuellement suppléant au CSPM et à la CSN de chirurgie.

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



### SNPADHUE



Nefissa Lakhdara Bouhalila, **PH contractuel**, gynéco-obstétrique  
CH Soissons  
Secrétaire générale du SNPADHUE  
Candidate : **CSPM des contractuels**

## NOS CANDIDATS « ENSEMBLE AVEC APH »



Emmanuelle Durand, **PH**, anesthésie-réanimation-médecine post opératoire  
CHU Robert Debré Reims

Candidate : **CSPM CSN et CD**  
anesthésie-réanimation

La commission statutaire nationale est saisie lorsqu'il y a différend sur la titularisation ou non d'un praticien après sa période probatoire.

Il est important que ce soit des praticiens hospitaliers qui travaillent chaque jour à l'hôpital et qui connaissent les besoins et les priorités des services d'anesthésie-réanimation pour juger de la pertinence de la titularisation de nos collègues dont on saura juger des qualités nécessaires à la constitution d'une équipe stable, reconnue et pérenne dans leurs établissements.



remercie



Association  
des Praticiens Hospitaliers  
Non Universitaires



pour leur soutien financier